

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTENHART
de la séance du 27 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 20 octobre 2015, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, André AMBIEHL, Vincent ANTOINE, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Frédéric GIUDICI, Béatrice HASSENFRTZ, Sandra HAZEMANN, Frank PETERSCHMITT.

Absents excusés : M. Christian KUHN, M. Marc WILDY.

Absents excusés et Procurations :

M. Pascal WALTISPERGER a donné procuration à M. Jérôme HEGY.
Mme Doris SCHNEIDER a donné procuration à Mme Roxane BERNARD.

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2015
2. Budget Primitif 2015 - Décision modificative
3. Versement d'une subvention exceptionnelle au TELETHON
4. Acquisition d'un logiciel de gestion chasse
5. Approbation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale
6. Mise en place d'un contrat de maintenance de l'éclairage public
7. Modification de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal
8. Informations
9. Divers

1) **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2015**

Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) **Budget Primitif 2015 - Décision modificative (n° 7) relative à l'intégration des travaux de construction du groupe scolaire**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu d'équilibrer une écriture comptable relative à la construction du groupe scolaire rue des Ecoles,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :

- Dépense d'Investissement
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
Article 21312 – Construction – Bâtiments scolaires : + 92 000 €
- Recette d'Investissement
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
Article 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles : + 92 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** la décision modificative susvisée.

3) **Versement d'une subvention exceptionnelle au TELETHON**

Monsieur le Maire indique que le bénéfice net de l'ouverture annuelle du bistrot communal en date du 11/09/2015 s'élève à 1205,15 € et propose de reverser cette somme au profit du TELETHON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le versement de la somme de 1205,15 € au profit du TELETHON, correspondant au bénéfice net de l'ouverture annuelle du bistrot communal.

➤ **DIT QUE** ce crédit est inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2015.

4) **Acquisition d'un logiciel pour la gestion de la chasse communale et la refacturation des frais liés sur la période du Bail de 2015 – 2024**

Considérant que les modifications de présentation des documents imposés par la Trésorerie nécessitent une évolution et l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la gestion du produit de la chasse, reversé annuellement aux propriétaires durant toute la durée du bail de 2015 - 2024,

Après la consultation effectuée, en date du 19 octobre 2015, par la Municipalité auprès de l'entreprise « Com'Est » pour l'établissement d'un devis,

Vu la proposition de l'entreprise « Com'Est » concernant le logiciel de gestion « SIG Matrix - module Chasse » pour un montant total de 1000 € HT, comprenant le coût du logiciel s'élevant à 750 € HT et les frais d'installation à 250 € HT,

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels, s'élevant à 225 € HT, notamment concernant la maintenance et les mises à jour éventuelles,

Monsieur le Maire présente les caractéristiques du logiciel « SIG Matrix - module Chasse » et sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition de ce matériel et l'approbation de la mise en place d'un contrat pour la gestion de la chasse communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'acquisition du logiciel de gestion chasse précité avec l'entreprise « Com'Est » pour un montant de 1000 € HT.
- **DECIDE** de refacturer, sur la durée restante de location, soit jusqu'en 2024 inclus, le coût des frais de gestion de maintenance estimé annuellement à 225 € HT, déduit du montant du produit de chasse reversé, via la Trésorerie de Neuf-Brisach.
- **DECIDE** de refacturer, pour la durée restante de location, soit jusqu'en 2024 inclus, via la Trésorerie de Neuf-Brisach, les frais d'acquisition du logiciel « SIG Matrix - module Chasse » pour un coût de 1000 € HT, répartis annuellement sur la durée du bail de la chasse communale 2015 - 2024.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en Dépense d'Investissement – Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – article 2051 concessions et droits similaires, brevets, licences du Budget Primitif 2015.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en Dépense de Fonctionnement – Chapitre 011 – charges à caractère général – article 6156 maintenance du Budget Primitif 2015.

5) Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu un courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 octobre 2015.

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, M. le Préfet a joint à ce courrier le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

Notre commune étant membre d'un établissement public de coopération intercommunale et visé par la mesure n° 4 concernant la fusion entre la communauté de communes Essor du Rhin et la communauté de communes du Centre du Haut-Rhin, Monsieur le Maire présente ce projet à l'ensemble des membres présents et leur demande dans un premier temps de bien vouloir prendre acte de la transmission et du contenu de ces documents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la transmission du schéma départemental de coopération intercommunale et du contenu de la mesure n° 4 précitée, en vue de statuer sur le projet de modification de la situation existante de coopération intercommunale.

6) Mise en place d'un contrat de maintenance de l'éclairage public

Dans le cadre de la consultation effectuée, en date du 7 octobre 2015 par la Municipalité pour la mise en place d'un contrat de maintenance des installations d'éclairage public, quatre entreprises ont déposé une offre de prix, dont le délai était fixé à la date du 22 octobre 2015.

Monsieur Jérôme HEGY présente les propositions et les conclusions issues de la Commission « Appel d'Offres » qui a eu lieu le 23 octobre 2015 et rappelle les critères de sélection souhaités, à savoir :

- la qualité et le délai d'intervention pour la maintenance curative,
- le tarif du contrat de base de maintenance,
- les tarifs des prestations optionnelles, notamment de maintenance préventive.

Après examen des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable pour la mise en place d'un contrat de maintenance de l'éclairage public.
- **DECIDE** de retenir l'offre la mieux-disante à savoir celle de l'Usine Electrique Municipale de Neuf-Brisach s'élevant à 3278 € HT par an.
- **DIT que** les crédits sont inscrits à l'article 6156 du Budget primitif 2015.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce contrat.

7) Modification de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

En principe, la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies. En date du 23 février 2012, les membres du Conseil Municipal avaient délibéré et arrêté la longueur de voirie communale à 6426 mètres. Après vérification, M. le Maire informe les membres présents que la longueur de la voirie reste inchangée, car les rues du lotissement du Hirtzfeld ne sont pas rétrocédées au patrimoine de la commune.

Monsieur le Maire propose de maintenir la mesure connue à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de confirmer la longueur de la voirie communale à **6426 mètres**.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en aviser les services préfectoraux pour le maintien de la valorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2015.

8) Informations**8.1 Urbanisme****- Permis de construire**

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET
19.10.2015	M LANGENBRONN Mickaël 9, rue du Magasin à Fourrage 68000 COLMAR	PC 068 290 15 B 0004 Rheinfelderhofweg Construction d'une maison d'habitation Section 36, parcelle 63 Lot 1

- Certificat d'urbanisme

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET
06.10.2015	Me Guy GREWIS 10 rue de Mulhouse 68110 ILLZACH	16A, rue de Balgau Section 19 Parcelle 298 Superficie : 686 m ²
12.10.2015	Me Olivier VIX et Nathalie FAUCHER 5 rue Manfred BEHR BP 24 68250 ROUFFACH	29, rue Principale Section 2 Parcelles 151 + 164 + 169 Superficie : 10 853 m ²
12.10.2015	Me Olivier VIX et Nathalie FAUCHER 5 rue Manfred BEHR BP 24 68250 ROUFFACH	Geldackerzug Section 42 Parcelles 83 + 84 + 85 + 86 + 87 Superficie : 63 020 m ²
12.10.2015	Me Olivier VIX et Nathalie FAUCHER 5 rue Manfred BEHR BP 24 68250 ROUFFACH	Die Stoeck Section 44 Parcelles 55 + 57 + 58 + 59 + 60 + 61 Superficie : 93 080 m ²

- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

DATE DE DEPOT	LIEU
06.10.2015	16A, rue de Balgau, Section 19, Parcelle 298 Superficie : 686 m ²
08.10.2015	4, rue de Hirtzfelden, Section 5, Parcelles 146/38 et 147/38 Superficie : 00ha 02a 46ca / 00ha 03a 58ca
13.10.2015	Rheinfelderhof, Section 36 Parcelles 63/18 et 64/18 Superficie : 3920 + 61 = 3981 Division

13.10.2015	Rheinfelderhof, Section 36 Parcelles 63/18 et 64/18 Superficie : 3920 + 61 = 3981 Division
15.10.2015	Rheinfelderhofweg, Section 36 Parcelles 63/18 et 64/18 Superficie : 3920 + 61 Division

M. Jérôme HEGY précise que M. le Maire a reçu, le 5 octobre 2015, un courrier émanant de la Préfecture du Haut-Rhin, l'informant que dans le cadre de la réorganisation des services de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin et de la réforme ADS (Application du droit des sols), l'Unité Territoriale de Guebwiller a été fermée en date du 16 octobre 2015. Dorénavant, tous les dossiers d'urbanisme seront traités par la :

Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
Service Connaissance Aménagement et Urbanisme
Bureau ADS et Fiscalité
Cité Administrative Coehorn – Bâtiment C
68091 MULHOUSE Cedex
Coordonnées de l'accueil du Bureau : 03 89 33 32 74,

avec une antenne basée à Colmar.

8.2 Réseau France Télécom au Rheinfelderhof

M. Jérôme HEGY précise que suite à l'audit de France Télécom effectué au Rheinfelderhof sur le réseau, une intervention pour le remplacement des supports vétustes aura lieu courant novembre.

8.3 Entretien des lampadaires

Dans le cadre du prochain contrat de maintenance avec l'Usine Municipale Electrique de Neuf-Brisach, un numéro plus lisible sera apposé sur chaque lampadaire et sera répertorié par rue. Une numérotation sera également attribuée dans le cadre de la construction du groupe scolaire rue des Ecoles.

8.4 Logement communal disponible suite au départ du locataire

(1^{er} étage de l'ancien presbytère)

M. Pascal WALTISPERGER étant absent, M. Jérôme HEGY informe les membres du Conseil Municipal que le grand logement communal situé au 1^{er} étage 4 rue de l'église sera prochainement reloué à un jeune couple venant de Blodelsheim. Le bail sera prochainement signé pour une période de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2015.

8.5 Personnel mis à disposition pour la déchèterie

M. le Maire annonce à l'assemblée que suite au départ de M. Alexis GRASS, la Communauté de Commune « Essor du Rhin » l'a informé que son remplaçant serait une personne de Hirtzfelden pour assurer les permanences de la déchèterie.

8.6 Demande d'aide pour le périscolaire auprès de la CAF

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une demande d'aide financière d'investissement, suite à la construction du périscolaire, a été déposée auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

8.7 Convention de mise à disposition de locaux pour le périscolaire

M. le Maire informe l'assemblée que la commune met à disposition des locaux et des biens mobiliers affectés au fonctionnement du périscolaire, reconnu d'intérêt communautaire. La mise en place d'une convention entre la commune et la Communauté de Commune « Essor du Rhin » est en cours.

8.8 Finances du groupe scolaire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les finances du groupe scolaire sont bien maîtrisées et qu'elles correspondent au budget.

8.9 Assurance individuelle pour bénévoles

M. le Maire annonce qu'un nouveau contrat d'assurance « CIADE » a été mis en place pour assurer 15 bénévoles, participants à divers travaux, contre les risques d'accident, pour un coût de 250 € par an.

8.10 Internet par parabole

M. le Maire annonce qu'une entreprise allemande recherche des constructions avec des points culminants pour l'installation de paraboles pouvant améliorer le réseau internet. Cela permettrait, à partir de nouveaux points de relais, d'éviter les zones blanches.

8.11 Salon de l'artisanat et des métiers des 26 et 27 septembre

Le Salon de l'artisanat et des métiers qui s'est déroulé à Rumersheim-le-Haut les 26 et 27 septembre a remporté un vif succès.

8.12 Réunion Natura 2000 du 15 octobre

La réunion Natura 2000 qui s'est déroulée le 15 octobre à Fessenheim, avait pour but de présenter les différents moyens pour protéger certains oiseaux nichant aux abords de chemins agricoles et de ce fait en danger

8.13 Exposition de photographies du 23 octobre

Une exposition de photographies organisée par l'association Rust & Art a eu lieu le 23 octobre et le local de l'ancienne école primaire était bien adapté pour cet événement. M. le Maire adresse ses félicitations aux membres de cette association.

8.14 Cérémonie du 11 novembre

Mme Roxane BERNARD précise que le déroulement de la cérémonie sera vu prochainement avec le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers.

8.15 Fête des aînés le 29 novembre

La fête des aînés est prévue le dimanche 29 novembre 2015 à la salle polyvalente. Les invitations seront distribuées samedi 31 octobre à partir de 9 h par les conseillers municipaux. La commission fêtes et cérémonies a proposé, afin d'améliorer la qualité du service et de simplifier son organisation, d'en modifier les modalités. A compter de cette année, un bon d'achat d'une valeur de 15 €, valable à la caverne d'Alibaba, sera délivré aux personnes ne pouvant se rendre à la fête. Pour les personnes en maison de retraite,

l'organisation reste inchangée. Monsieur le Maire, Mario HEGY, ne manquera pas de revenir sur ce point à l'occasion de son mot d'accueil du 29 novembre.

8.16 Saint Nicolas le 4 décembre

Saint Nicolas passera à la sortie de l'école le vendredi 4 décembre à 15 h 30. La commission culture et fêtes a décidé d'acheter un costume de St Nicolas, la location étant trop coûteuse. A cette occasion, des minis manalas, un petit chocolat et des clémentines seront offerts à chaque enfant.

8.17 Sainte Barbe le 5 décembre

Cette année, la cérémonie de la Sainte Barbe se déroulera le samedi 5 décembre 2015 à partir de 10 h, au SIVU du Centre Hardt 5 a, rue de Rustenhart à Hirtzfelden. Les élus, les anciens mineurs, les pompiers et leurs vétérans, le personnel communal de Hirtzfelden et de Rustenhart seront notamment invités à cette cérémonie. La population est également conviée à assister à cette cérémonie.

8.18 Fête de Noël des enfants le 18 décembre

Le spectacle de Noël aura lieu le 18 décembre est à partir de 14 h à la salle de motricité du groupe scolaire. Des livres, des minis manalas et des clémentines seront distribués à chaque enfant. Du chocolat chaud sera également offert.

8.19 Calendrier

- 5 novembre 2015 : Réunion Centre Haut-Rhin à la Maison de la Nature à Hirtzfelden.
- 11 novembre 2015 : Cérémonie précédée d'une messe, avec discours et suivie d'un vin d'honneur offert au groupe scolaire.
- 21 novembre 2015 : Assemblée Générale au Quartier DIO – BA 132 de Meyenheim
- 27 novembre 2015 : Dans le cadre du Gerplan, plantations de haies autour des aires de loisirs de la commune.

9) Divers

- M. Frank PETERSCHMITT souligne que le plan de chasse est attendu.
- M. André AMBIEHL informe l'assemblée qu'il sera absent le 31 octobre pour la remise des invitations aux aînés, ainsi que le 11 novembre. M. AMBIEHL remet une carte de remerciements pour le décès de son père, M. Paul AMBHIEL. M. le Maire le remercie pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
- M. Frédéric GIUDICI précise également qu'il sera absent le 31 octobre.
- M. Gervais BELLICAM rappelle qu'il faut établir le planning des permanences à l'occasion des élections régionales prévues les 6 et 13 décembre 2015.

* * *

La séance est clôturée à 21 h 15.

Pour information :

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 25 novembre 2015 à 20 h.